**Complétude du dossier étude de cas par cas de l’installation photovoltaïques à chatres-sur-cher(41) :**

* **Conformément à l'arrêté du 6 février 2024 classant les massifs forestiers de la Sologne à risque incendie, des mesures de prévention et de lutte contre les incendies ont été mises en place. Cela inclut :**
* Débroussaillement et entretien régulier de la zone d’implantation et des abords pour limiter la propagation d’un éventuel départ de feu.
* Utilisation de matériaux ignifugés et câblage conforme aux normes de sécurité pour éviter tout risque de surchauffe ou d’étincelle.
* Contrôle et maintenance préventive des équipements électriques pour détecter toute anomalie pouvant générer un risque.
* Respect des consignes de sécurité incendie locales, en coordination avec les autorités compétentes.

**Pendant la phase d’exploitation de la centrale photovoltaïque, une gestion rigoureuse de la parcelle sera mise en place afin de limiter les risques d’incendie et d’assurer le bon fonctionnement des installations. Cette gestion comprendra :**

• Entretien régulier de la végétation : contrôle actif et limitation du développement des rejets de genêt et de la reprise de végétation, en particulier celles susceptibles de constituer un risque pour la propagation du feu ou d'entraver le bon fonctionnement des installations.

• Opérations de débroussaillement périodiques : ces actions seront effectuées en conformité avec la réglementation en vigueur, garantissant ainsi que des zones dégagées sont maintenues autour des panneaux photovoltaïques et des infrastructures électriques.

• Suivi écologique : un suivi écologique continu permettra d’adapter les pratiques d’entretien en fonction de l’évolution de la végétation, de la faune et des conditions locales, en vue de maintenir un équilibre naturel et d'optimiser la gestion du site.

• Techniques de gestion adaptées : l’utilisation de techniques spécifiques de gestion de la végétation, telles que la fauche, le désherbage mécanique ou l’éco-pâturage, visera à limiter la densité de la végétation tout en préservant l’équilibre écologique du site. Ces mesures permettront de réduire le risque d'incendie tout en favorisant la biodiversité.

* Ces actions garantiront la sécurité incendie et l'entretien optimal de la parcelle pendant l’exploitation de la centrale